Règlement particulier du tournoi « Le 4e Double Detente »

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton

---

(FFBaD)

Article 1: Généralités

1.1 Le tournoi est déclaré sous le numéro de dossier 250585, sous le nom « Le 4e Double Détente ». Il se déroulera les samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026, au gymnase André Nicolas situé au 25 rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau, sur 7 terrains.
Le GEO de la compétition sera GUERAUD Benjamin
1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est Jean-Claude DENIAUX. Ses décisions seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2 .
1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

Article 2: Séries et Tableaux

2.1 Le « Le 4e Double Détente » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs de France des catégories « minime à vétéran » de classement NC à N3 maximum.
2.2 les Séries seront construites selon une répartition par tops (allotement des joueurs par niveau homogène) Afin de proposer les meilleures cotes pour chaque tableau en double dame, double homme et double mixte, les tableaux seront découpés en 5 séries. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000)
2.3 Les tableaux de DH et DD se joueront intégralement le samedi et les Mixte le dimanche
2.4 L'ensemble des tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A12) suivie d'une phase en élimination directe.
Si un tableau contient un faible nombre de joueur, l'organisation se réserve le droit de composer une poule unique.
2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou de modifier le mode d'élimination. 200 paires maximum sur l'ensemble du tournoi.
2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
2.7 le comptage des points se fera au meilleur des 3 sets selon l'article 7 des règles du badminton

---

Article 3: Inscriptions

3.1 Les inscriptions ouvriront au plus tôt le 25 avril à 12h00
La date limite d'inscription est fixée au 4 Juin 2026 à 23h59, les classements seront arrêtés le 4 juin.
3.2 Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site badnet.org ou via l'application Ebad.
3.3 La date du tirage au sort est fixée au 20 juin. Le CPPH sera pris en compte à partir de cette date pour le calcul des points.

Les inscriptions se feront en ligne sur badnet.org ou via l'application Ebad. La prise en compte des inscriptions se fera sous le format standard (par date d'inscription)

3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux.

3.5 Les joueurs devront se rendre disponibles le samedi de 08h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.

3.6 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal complétée sont supportées par le joueur ou son club.

3.7 L'adresse de contact est : le4edoubledetente@gmail.com .

Article 4: Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « Le 4e Double Détente » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur n'étant plus disponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5: Déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles en ligne après le tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse du correspondant inscrit dans la base de BADNET et Ebad.

5.2 Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : LINTON 2.

5.6 Les matchs peuvent être lancés à l'heure de convocation sauf pour les deux premières rotations. L'échéancier de la compétition est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui pourra, dans la mesure du possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.11 La participation au tournoi « Le 4e Double Détente » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
5.13 Les récompenses seront distribuées au vainqueur et au finaliste à la fin de leur finale.
5.14 les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le juge arbitre en début de compétition.